

République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
POINCY - Commune

Procès-verbal

Le vendredi 27 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel BERTHELIN.

Secrétaire de la séance : Jean-Jacques POIREL

Présents : Daniel BERTHELIN, Jean-Jacques POIREL, Gérard SCHMITT, Laurent BERTHELIN, François JOUAN, Odette DEFOY, Pascale DUBOIS-DAUPHIN, Jean-Jacques BODIN

Représentés : Evelyne TILLMANN représentée par Daniel BERTHELIN, Ornella GUY représentée par Jean-Jacques POIREL

Absents et excusés : Carole LEUNIS, YVES ROUDIÈRE, Eric SEGOND, Claude CAVALLO, Eric SOURIS

Ordre du jour :

- Frais de scolarité pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025-2026
- Convention de participation de la commune de Poincy au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux
- Tarifs sortie périscolaire du mois de juillet 2025
- Tarifs du service périscolaire et adoption du règlement intérieur à compter du 1er septembre 2025
- Convention Aribus
- Convention SAUR : réseau incendie
- Vente Terrain Square Couperin
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe que la délibération « Convention SAUR » est reportée ultérieurement dans l'attente du retour de la convention par la SAUR.

Délibérations du Conseil municipal :

- Frais de scolarité pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 (N° DE_2025_010)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les frais de scolarisation pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 pour les élémentaires d'un montant de 967 € et pour les maternelles d'un montant de 2 178 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE d'augmenter les frais de scolarisation des enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 pour les élémentaires d'un montant de 967 € et pour les maternelles d'un montant de 2 178 €.

Délibération : adoptée

- Convention de participation de la commune de Poincy au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux (N° DE_2025_011)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Conseil départemental de Seine et Marne de sectoriser les collégiens de Poincy au collège George Sand de Crégy-les-Meaux,

VU la convention 2025/2026, du syndicat intercommunal du collège de Crégy-les-Meaux qui fixe à 119,21 € la participation par élève,

CONSIDÉRANT que 9 élèves de Poincy fréquentent le collège Georges Sand de Crégy-les-Meaux pour l'année scolaire 2025/2026.

CONSIDÉRANT que cette participation permet de financer des projets éducatifs initiés par différents professeurs comme la visite de musées, des voyages dont deux à l'étranger et des projets de développement durable ainsi que les dépenses de fonctionnement liées à la mise à disposition d'équipements sportifs de la commune de Crégy-les-Meaux (gymnase et terrain de football synthétique).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation de 1 072.89 € pour 9 élèves au syndicat intercommunal du collège de Crégy-les-Meaux,

PRÉCISE que le montant des frais de participation sont inscrits au budget 2025, chapitre 65, article 65568.

Délibération : adoptée

- Tarif pour la sortie périscolaire de juillet 2025 (N° DE_2025_012)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de loisirs prévoit une sortie de deux jours au Futuroscope les 21 et 22 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander aux parents une participation de 30 € par enfant dans la limite de 20 enfants prévus pour la sortie. Une facture sera établie par famille et transmise dans les mêmes conditions que les factures du service périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

République Française
Département : SEINE-ET-MARNE
Arrondissement : Meaux
POINCY - Commune

Procès-verbal

Le vendredi 27 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel BERTHELIN.

Secrétaire de la séance : Jean-Jacques POIREL

Présents : Daniel BERTHELIN, Jean-Jacques POIREL, Gérard SCHMITT, Laurent BERTHELIN, François JOUAN, Odette DEFOY, Pascale DUBOIS-DAUPHIN, Jean-Jacques BODIN

Représentés : Evelyne TILLMANN représentée par Daniel BERTHELIN, Ornella GUY représentée par Jean-Jacques POIREL

Absents et excusés : Carole LEUNIS, YVES ROUDIÈRE, Eric SEGOND, Claude CAVALLO, Eric SOURIS

Ordre du jour :

- Frais de scolarité pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025-2026
- Convention de participation de la commune de Poincy au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux
- Tarifs sortie périscolaire du mois de juillet 2025
- Tarifs du service périscolaire et adoption du règlement intérieur à compter du 1er septembre 2025
- Convention Atribus
- Convention SAUR : réseau incendie
- Vente Terrain Square Couperin
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe que la délibération « Convention SAUR » est reportée ultérieurement dans l'attente du retour de la convention par la SAUR.

Délibérations du Conseil municipal :

- Frais de scolarité pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 (N° DE_2025_010)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les frais de scolarisation pour les enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 pour les élémentaires d'un montant de 967 € et pour les maternelles d'un montant de 2 178 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE d'augmenter les frais de scolarisation des enfants hors commune et scolarisés à Poincy à compter de l'année scolaire 2025/2026 pour les élémentaires d'un montant de 967 € et pour les maternelles d'un montant de 2 178 €.

Délibération : adoptée

- Convention de participation de la commune de Poincy au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux (N° DE_2025_011)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Conseil départemental de Seine et Marne de sectoriser les collégiens de Poincy au collège George Sand de Crégy-les-Meaux,

VU la convention 2025/2026, du syndicat intercommunal du collège de Crégy-les-Meaux qui fixe à 119,21 € la participation par élève,

CONSIDÉRANT que 9 élèves de Poincy fréquentent le collège Georges Sand de Crégy-les-Meaux pour l'année scolaire 2025/2026.

CONSIDÉRANT que cette participation permet de financer des projets éducatifs initiés par différents professeurs comme la visite de musées, des voyages dont deux à l'étranger et des projets de développement durable ainsi que les dépenses de fonctionnement liées à la mise à disposition d'équipements sportifs de la commune de Crégy-les-Meaux (gymnase et terrain de football synthétique).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation de 1 072.89 € pour 9 élèves au syndicat intercommunal du collège de Crégy-les-Meaux,

PRÉCISE que le montant des frais de participation sont inscrits au budget 2025, chapitre 65, article 65568.

Délibération : adoptée

- Tarif pour la sortie périscolaire de juillet 2025 (N° DE_2025_012)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de loisirs prévoit une sortie de deux jours au Futuroscope les 21 et 22 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander aux parents une participation de 30 € par enfant dans la limite de 20 enfants prévus pour la sortie. Une facture sera établie par famille et transmise dans les mêmes conditions que les factures du service périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de demander aux parents une participation de 30 € par enfant.

Délibération : adoptée

- Tarifs du service périscolaire et adoption du règlement intérieur à compter du 1er septembre 2025 (N° DE_2025_013)

Monsieur le Maire propose de changer les tarifs du service périscolaire à compter du 1er septembre 2025 et d'adopter le règlement intérieur (voir tableau en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE les nouveaux tarifs du service périscolaire et adopte le nouveau règlement intérieur.

Délibération : adoptée

- Département de Seine et Marne, renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs (N° DE_2025_014)

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, le Département de Seine et Marne a décidé de favoriser la mise en place d'abris-voyageurs, dont il est propriétaire, dans les communes de Seine et Marne. Dans ce cadre, le Département de Seine et Marne a accepté de mettre à disposition de la commune de Poincy, un abribus voyageurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de passer une convention avec le Département de Seine et Marne afin de définir les modalités de mise à disposition gratuite de l'abri-voyageurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCEPTE de passer une convention avec le Département de Seine et Marne afin de définir les modalités de mise à disposition gratuite de l'abri-voyageurs et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée

- FER 2025, Sécurisation du terrain de sports et aménagement de trottoir rue de Dampleger (N° DE_2025_015)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2025 qui a pour objet "Sécurisation du terrain de sports et aménagement de trottoir rue de Dampleger" pour un montant total de travaux estimé à **33 692 € H.T.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2025,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

Délibération : adoptée

- Vente terrain Square Couperin (N° DE_2025_016)

À la demande de trois riverains qui souhaiteraient acquérir des petites parcelles de terrain Square Couperin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à cette demande et de fixer le tarif de cette vente au prix de 10 € le mètre carré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de vendre aux trois riverains des petites parcelles de terrain Square Couperin et de fixer le tarif de cette vente au prix de 10 € le mètre carré.

Délibération : adoptée

Monsieur Gérard SCHMITT concerné par le projet de rachat d'une petite parcelle Square Couperin pour un alignement de son terrain, ne participe pas aux débats et s'abstient de voter.

Questions et informations diverses

- Travaux du pont de franchissement du Canal de l'Ourcq (RD 17a) à Poincy : Le Département réalise des travaux de sécurisation et de renforcement du pont. Les travaux se dérouleront du 30 juin au 29 août 2025, une déviation sera mise en place à partir du 15 juillet car le pont sera totalement fermé à la circulation.
- Distribution de sacs déchets vert le vendredi 4 juillet de 16 h à 18 h et samedi 5 juillet de 10 h à 12 h en mairie.
- L'association DZ Memory tiendra une réunion dans la salle du Stade le 7 juillet à 18 h
- Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté compte tenu des dérives d'usage de la parcelle communale située en bord de marne. L'arrêté municipal interdit le camping, la circulation de voitures, les nuisances sonores et les feux de toute nature.

Fin de séance à 19 h 30

Le Maire,

Daniel BERTHELIN

